



Direction des Services Partagés
Département Administration des Obligations d'Achat
Agence Obligation d'Achat Solaire

TSA 10295
94962 CRETEIL Cedex

Nos références :

Interlocuteur : C.TOKAR
Objet : Envoi avenant signé
N° contrat : BTA0143659
Email : OA-SOLAIRE@edf.fr

**MME MILAN GHISLAINE
20 CARRERA DE DARRE
65190 OZON**

Lyon, le 12 janvier 2018

Titulaire/ CRAE : MME MARTI NATHALIE/ 0000200253

Madame,

Vous trouverez ci-joint, l'exemplaire original signé de votre avenant de cession au contrat n°BTA0143659 pour l'achat par EDF de l'énergie produite par une installation utilisant l'énergie radiative du soleil et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité. Ce document est à conserver.

Nous vous informons qu'il appartient au producteur de relever ses index sur son compteur de production et de non-consommation, à la date anniversaire de son contrat 01/09/2010 afin d'établir sa facture à adresser à l'Agence AOA Solaire.

Veillez à conserver la continuité des index : le dernier index de production est de **14503** kWh au 21/11/2017.

Pour réaliser votre facture, nous vous invitons à vous rendre à l'adresse <https://solaire.edf-oa.fr> afin de créer votre espace producteur.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement, et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.


Le Gestionnaire

PJ : 1 exemplaire de l'avenant (A conserver)

**AVENANT DE CESSION DE CONTRAT « S01/S06/S10/S10B/S11/S11M/S11MV2 »
POUR L'ACHAT PAR EDF D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION
PHOTOVOLTAÏQUE**

Cession du contrat n° (*) B.T.A. 0147659

(*) Mentions obligatoires

ENTRE :

LE CEDANT

CADRE RESERVE A L'ANCIEN TITULAIRE

(*) MARTIN WATHALIE
NOM et PRENOM ou RAISON SOCIALE (EN MAJUSCULES)

domicilié (*) 20 Rue Camille de DARE 65190
ADRESSE (EN MAJUSCULES)

désigné ci-après par « l'Ancien Producteur »,

déclare céder l'installation sise au (*) 20 Rue Camille de DARE
65190 OZON
ADRESSE DU SITE DE PRODUCTION (EN MAJUSCULES)

Par la signature du présent avenant, l'Ancien Producteur donne mandat à l'Acheteur d'établir la facture soldante sur la base des index relevés ci-après et de la mettre en paiement (pour le compte de l'Ancien Producteur).

Si l'Ancien Producteur est une collectivité locale, à réception du présent avenant signé de toutes les parties, il devra établir sa facture soldante sur la base des index déclarés ci-après et la transmettre à l'Acheteur, accompagnée du Titre Exécutoire correspondant.

ET :

LE CESSIONNAIRE

CADRE RESERVE AU NOUVEAU TITULAIRE

(*) MILAN Ghislaine
NOM et PRENOM ou RAISON SOCIALE (EN MAJUSCULES)

_____ SIREN OBLIGATOIRE SI PROFESSIONNEL

domicilié (*) 20 Rue Camille de DARE 65190 OZON
ADRESSE (EN MAJUSCULES)

désigné ci-après par « le Producteur »,

Le producteur n'est pas assujéti à la TVA (*) (cocher la case si vous n'avez pas de numéro SIREN)

Il déclare bénéficier de la franchise fixée par l'Article 293 B du code général des impôts et ne pas avoir opté pour la taxation à la TVA. Les factures du Producteur portent obligatoirement la mention « TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts ».

Le producteur est assujéti à la TVA (*) (cocher la case si vous avez un numéro SIREN)

Soit de plein droit, soit suite à l'option pour la TVA prévue à l'article 293 F du code général des impôts. Les factures du producteur portent obligatoirement la mention « autoliquidation », ainsi que les numéros de TVA du Producteur et de l'Acheteur. Le cas échéant, la facture mentionne si le Producteur a opté pour la taxation à la TVA d'après les débits.

ET :

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 370 938 843 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le N° 552 081 317, dont le siège social est situé à Paris 8^{ème}

désignée ci-après par « l'Acheteur ».

Pour les besoins de l'application des règles de TVA, l'Acheteur déclare au Producteur qu'il achète l'électricité pour la revente et est assujéti à la TVA sous le n° FR 03 552081317.

Ci-après désignées collectivement par « les Parties ».

Etant préalablement exposé que :

L'Ancien Producteur et l'Acheteur ont signé le contrat cité en référence pour l'achat d'énergie électrique (ci-après « le Contrat ») produite par l'installation décrite dans les Conditions Particulières.

CHAQUE PARTIE DOIT PARAPHER CI DESSOUS

(*) Le Cédant
(Ancien Producteur)



(*) Le Cessionnaire
(Nouveau Producteur)



L'Acheteur (EDF OA)



Les parties ont alors convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : Cession du contrat

Les Parties conviennent que le Contrat est cédé de l'Ancien Producteur au Producteur dans toutes ses stipulations, sans limitation ou réserve d'aucune nature.

Le Producteur se substituera, purement et simplement, dans l'intégralité des droits et obligations de l'Ancien Producteur, lequel se trouvera délié de tous droits et obligations à l'égard de l'Acheteur.

En conséquence de ce qui précède, les termes du Contrat se poursuivront entre l'Acheteur et le Producteur sans aucune autre modification que celle de la cession du Contrat au Producteur.

L'Ancien Producteur s'engage à remettre au Producteur son exemplaire du Contrat (aucun duplicata ne sera délivré par l'Acheteur).

ARTICLE 2 : Date de prise d'effet de la cession du Contrat et relevés d'index

La cession du Contrat prend effet le (*) 21/11/2017
La date d'échéance du Contrat demeure inchangée.

Les index relevés à la date d'effet de la cession de Contrat sont :

- Index de production : (*) 14503 kWh
- Index de non-consommation : (*) 20 kWh

Coordonnées	Ancien Producteur	Producteur
Nouvelle adresse postale (en cas de déménagement)	<u>23 rue de la</u> <u>capitaine</u> <u>65130 Steac-Jesus</u>	
Téléphone	<u>0642623112</u>	<u>0678453685</u>
Adresse e-mail	<u>mathieu.m.f@sf.fr</u>	<u>gmeul@orange.fr</u>

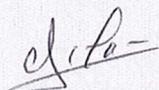
Fait en triple exemplaire, à Lyon.

SIGNATURE DU CEDANT
(Ancien Producteur)
Pour les sociétés : nom et qualité du signataire



Le (*) 21/11/17

SIGNATURE DU CESSIONNAIRE
(Nouveau Producteur)
Pour les sociétés : nom et qualité du signataire



Le (*) 21/11/2017

SIGNATURE DE L'ACHETEUR
Nom et qualité du signataire

Le 12/11/2017



Jean-Luc ASSARD

Attention : Tous les titulaires du contrat d'achat doivent signer le formulaire de cession.